

DECISION DU PRESIDENT

DECISION N°2020.00403

**MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT D'UN
PLATEAU NU SUR LE SITE GRUNER**

CONTRAT CONCLU AVEC PENTA INGENIERIE

Le Président de Saint-Étienne Métropole,

VU l'article L 5211-10 du code général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2020-330 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

VU l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements public locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19, notamment son article 1^{er} autorisant le Président des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à exercer l'ensemble des attributions de l'organe délibérant mentionnés à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'exception des matières énumérées du 1° au 7° de ce même article,

VU les articles R2123-1-1°, R2123-4 du Code de la commande publique,

VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 1^{er} décembre 2016, exécutoire le 02 décembre 2016, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

CONSIDERANT la consultation relative à une mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un plateau nu de 360 m² situé 2 avenue Grüner à Saint-Étienne, pour un montant inférieur à 20 000 € HT, et pour laquelle les trois prestataires suivants : PENTA INGENIERIE, COGIFLUIDE et CIMAISE ont été consultés par mail en date du 26 février 2020,

CONSIDERANT qu'à l'issue de la consultation fixée au 03 mars 2020 à 12h00, les offres remises par les prestataires suivants sont conformes :

- PENTA INGENIERIE SAS 12 rue Nicolas Chaize 42100 Saint-Étienne,
- COGIFLUIDE Parc Novaciéries Bâtiment 54 42400 Saint-Chamond,
- CIMAISE ARCHITECTE 10 A rue de la Productique 42000 Saint-Étienne,

CONSIDERANT que les offres ont été jugées au regard des critères énoncés dans la consultation, à savoir le prix des prestations pondéré à 60 % et les délais d'intervention en jours pondéré à 40 %,

CONSIDERANT que l'offre proposée par la société PENTA INGENIERIE est économiquement la plus avantageuse,

DECIDE

ARTICLE 1

Un marché relatif à une mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un plateau nu sur le site Grüner est conclu avec la société PENTA INGENIERIE SAS sise 12 rue Nicolas Chaize 42100 Saint-Étienne, SIRET : 393 464 425 00031.

ARTICLE 2

Le délai global d'exécution des missions est de 6 mois à compter de la date de notification du marché. Le délai d'intervention est de 7 jours, décomposé de la manière suivante :

- prise en charge du dossier après notification : 2 jours,
- rendu des 1^{ères} propositions (préconisations et plans) après visite et transmission des besoins par Saint-Étienne Métropole (SEM) : 3 jours,
- rendu des plans définitifs (PRO) après validation de SEM : 2 jours.

RECU EN PREFECTURE

Le 17 avril 2020

VIA DOTELEC - iXBus

99 AU 042-24620770-25230402-C252304030

DATE D'APPRECHAGE : 17 avril 2020

ARTICLE 3

Le marché est traité à prix global et forfaitaire. Les prix du marché sont révisables trimestriellement.
Le montant global du marché est de 6 300 € HT.

ARTICLE 4

La dépense correspondante sera imputée au budget patrimoine, section d'investissement, 2014 MISAD 19.

ARTICLE 5

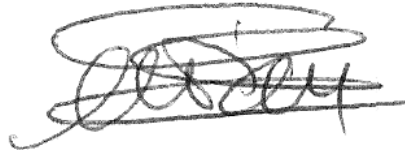
La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

Les conseillers métropolitains seront informés de cette décision dès son entrée en vigueur.

ARTICLE 6

Madame le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 16/04/2020
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', with a large, sweeping flourish above the name.

Gaël PERDRIAU